



■ Tarif Bleu Heures Pleines / Heures Creuses

Le tarif Bleu Heures Pleines / Heures Creuses distingue deux périodes horaires :

- **Périodes horaires :**
 - Heures Pleines 16 heures par jour, 7 jours par semaine ;
 - Heures Creuses 8 h/jour (tous les jours de la semaine) éventuellement non contiguës dans les plages 12h00 - 17h00 et 20h00 - 8h00. Ces heures sont fixées localement par le Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD) en fonction des conditions d'exploitation du réseau qu'il gère.

Le tarif Bleu Heures Pleines / Heures Creuses comprend donc 2 périodes tarifaires qui pour une année moyenne de 8 760 h ont la durée suivante :

Périodes Tarifaires		Durée
Heures Pleines	(HP)	5 840 h
Heures Creuses	(HC)	2 920 h

■ Tarif Jaune Base

Le tarif Jaune Base distingue deux périodes saisonnières et deux périodes horaires :

- **Périodes saisonnières :**
 - Hiver (5 mois) novembre à mars inclus ;
 - Été (7 mois) avril à octobre inclus.
- **Périodes horaires :**
 - Heures Pleines 16 heures par jour, 7 jours par semaine ;
NB : pour le tarif Jaune UL la période Heures Pleines d'Hiver comporte 2 heures de Pointe le matin et 2 heures de Pointe le soir pendant les mois de décembre, janvier et février. Ces heures sont fixées localement par le Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD) en fonction des conditions d'exploitation du réseau qu'il gère.
 - Heures Creuses 8 h/jour (tous les jours de la semaine) éventuellement non contiguës dans les plages 12h00 - 17h00 et 20h00 - 8h00. Ces heures sont fixées localement par le Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD) en fonction des conditions d'exploitation du réseau qu'il gère.

Le tarif Jaune Base comprend donc 4 périodes tarifaires qui pour une année moyenne de 8 760 h ont la durée suivante :

Périodes Tarifaires		Durée
Heures Pleines d'Hiver	(HPH)	2 416 h
Heures Creuses d'Hiver	(HCH)	1 208 h
Heures Pleines d'Été	(HPE)	3 424 h
Heures Creuses d'Été	(HCE)	1 712 h



■ Tarif Vert A5 Base

Le tarif Vert A5 Base distingue deux périodes saisonnières et trois périodes horaires :

- **Périodes saisonnières :**
 - Hiver (5 mois) novembre à mars inclus ;
 - Été (7 mois) avril à octobre inclus.

- **Périodes horaires :**
 - Pointe quatre heures par jour du lundi au samedi inclus pendant les mois de décembre, janvier et février.
Ces heures sont fixées par contrat localement par le Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD) en fonction des conditions d'exploitation du réseau qu'il gère.
 - Heures Creuses huit heures par jour du lundi au samedi et le dimanche toute la journée ;
 - Heures Pleines toutes les autres heures.

Le tarif Vert A5 Base distingue comprend donc 5 périodes tarifaires qui pour une année moyenne de 8 760 h (365 jours, 52 dimanches) ont la durée suivante :

Périodes Tarifaires		Durée
Pointe	(P)	309h
Heures Pleines d'Hiver	(HPH)	1 762 h
Heures Creuses d'Hiver	(HCH)	1 553 h
Heures Pleines d'Eté	(HPE)	2 935 h
Heures Creuses d'Eté	(HCE)	2 201 h



■ Tarif Vert A8 Base

Le tarif Vert A8 Base distingue quatre périodes saisonnières et trois périodes horaires :

- **Périodes saisonnières :**
 - Hiver mois de décembre, janvier et février ;
 - Demi-Saison mois de mars et novembre ;
 - Été mois d'avril, de mai, juin, septembre et octobre ;
 - Juillet et Août mois de juillet et août.

- **Périodes horaires :**
 - Pointe quatre heures par jour (entre 9h et 11h et entre 18h et 20h) du lundi au vendredi inclus, jours fériés et assimilés exclus pendant toute la durée de la période d'Hiver ;
 - Heures Creuses six heures par jour du lundi au vendredi plus la totalité des journées tarifaires des samedis, dimanches, jours fériés nationaux et assimilés et la totalité des mois de juillet et août.
 - Heures Pleines toutes les autres heures.

Le tarif Vert A8 Base distingue comprend donc 8 périodes tarifaires qui pour une année moyenne de 8 760 h (365 jours, 52 dimanches) ont la durée suivante :

Périodes Tarifaires		Durée
Pointe	(P)	249h
Heures Pleines d'Hiver	(HPH)	872 h
Heures Pleines Demi-Saison	(HPD)	745 h
Heures Creuses d'Hiver	(HCH)	1 039 h
Heures Creuses Demi-Saison	(HCD)	719 h
Heures Pleines d'Eté	(HPE)	1 870 h
Heures Creuses d'Eté	(HCE)	1 778 h
Juillet-Août	(JA)	1 488 h